

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2022-265

PUBLIÉ LE 23 AOÛT 2022

Sommaire

73_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de Savoie / DDFIP - Stratégie - Contrôle de gestion

73-2022-08-23-00055 - Délégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire accordée par le directeur du pôle Pilotage
et ressources de la direction départementale des Finances publiques de la
Savoie (2 pages)

Page 3

73_DDFIP_Direction départementale des
finances publiques de Savoie

73-2022-08-23-00055

Délégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire accordée par le
directeur du pôle Pilotage et ressources de la
direction départementale des Finances
publiques de la Savoie



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des Finances publiques de la Savoie
5 rue Jean Girard-Madoux
73011 CHAMBERY Cédex



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SAVOIE

Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Le directeur du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des Finances publiques de la Savoie,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. François RAVIER en qualité de préfet de la Savoie à compter du 23 août 2022 ; ensemble le procès-verbal du 23 août 2022 portant installation de

Vu la décision du 1er septembre 2018 portant nomination de M. Philippe CARRON, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des Finances publiques de la Savoie

Vu l'arrêté préfectoral du 23 août 2022, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Philippe CARRON, administrateur des Finances publiques adjoint, directeur du pôle Pilotage et ressources de la direction départementale des Finances publiques de la Savoie ;

décide :

Article 1 - En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêté du préfet de la Savoie en date du 23 août 2022 seront exercées par :

M. Lionel DECROIX, inspecteur principal des Finances publiques, adjoint du responsable du pôle Pilotage et ressources,

Mme Charlotte COLLINI, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division Gestion budgétaire et immobilière,

Mme Nicole DEGRES, inspectrice des Finances publiques, M. Patrick FRAUCIEL, contrôleur principal des Finances publiques, M. Nicolas REY, contrôleur des Finances publiques,

Mme Dominique DAGAND, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division ressources humaines et formation professionnelle.

Article 2 – La décision portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire du 10 août 2022 est abrogée.

Article 3 – La présente décision prendra effet le 23 août 2022 et sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Chambéry, le 23 août 2022

L'Administrateur des Finances publiques adjoint,
Directeur du pôle pilotage et ressources,

Signé : Philippe CARRON